

CHICON BIKE TOUR

Règlement :

Randonnée VTT, marche à allure libre et sans classement.

Tous les participants s'engagent à respecter le Code de la Route, le fléchage et le balisage des parcours.

Le tracé des parcours emprunte et/ou croise des routes ouvertes à la circulation automobile.

Le port du casque est obligatoire, pour le VTT.

Tous les participants s'engagent à se munir d'un vélo en bon état de fonctionnement, et adapté à la pratique du VTT.

Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un adulte.

Tous les participants s'engagent à respecter la nature, les sites traversés et à ne pas jeter de débris.

Le Vélo Club de Faumont décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel durant la randonnée.

Tous les participants s'engagent à prendre une assurance en responsabilité civile.

Tous les participants s'engagent à se munir d'un nécessaire de réparation. (Pompe, chambre à air...)

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de façon ponctuelle, pour des raisons de sécurité, météorologiques, chasse, travaux, obstacles dangereux, etc....

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'évènement, en cas de force majeure (alerte météo, attentat, épidémie, etc.)

Le Vélo Club de Faumont, et ses représentants, ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident, avant, pendant ou après la randonnée, sur les parcours ou aux abords.

Le nombre de participants est fixé à 1000 (VTT), avec pré-inscription en ligne au préalable.

Les inscriptions sur place pourront être faites si le nombre de pré-inscrit n'est pas atteint.

Mesures de sécurité :

Suivant l'arrêté du maire, la circulation sera réduite à 30km/h sur la RD917 entre la résidence du Berquin et le giratoire nord, voir plan joint. Des barrières de sécurité ainsi que des signaleurs seront disposés aux entrées et sorties afin de sécuriser au maximum ce périmètre. Quatre membres du club assureront la sécurité permanente à ces points. Le stationnement sera régi également par ces signaleurs au fur et à mesure de l'arrivée des participants.

Durant la période d'inscription, les vélos resteront à l'extérieur de la salle et seront parkés dans un espace réservé sur le parking de la salle des fêtes. Des rondes seront effectuées pour repérer tout comportement suspect. Les consignes de sécurité seront rappelées aux bénévoles.

Le Rd 917 sera en « accès libre » pour les secours notamment, avec une limitation à 30km/h.

Un véhicule d'assistance (VCF) est à disposition pour rapatriement de participants, avec médecin et trousse de premiers secours à bord.

Un poste de secours composé d'au minimum 4 secouristes, sera à disposition, au point d'accueil (► salle des fêtes) et pourra être mobilisable à n'importe quel point du parcours (suivant leur propre moyen)

Aire de lavage :

Une aire de lavage sera prévue sur le parking attenant à l'Eglise, accessible à tous les participants et sous la surveillance de 2 membres du club, raccordée sur le poteau incendie. (Sous réserve d'alerte sécheresse à cette période).